20. Annexe : Revue des salaires

Le module « Revue des salaires » permet de calculer un nouveau salaire annuel pour les employés selon l'annexe n°3 de la CCT Social relative à l'instauration d'une échelle des salaires.

Deux traitements sont disponibles, la revue de type « Budget » permet de calculer le nouveau salaire en vue de l'élaboration du budget. A la fin de cette opération, il est possible d'utiliser la revue dans les échanges eIVS de type « budget ». La revue de type « Révision du salaire » permet de calculer le nouveau salaire en vue du traitement des salaires de l'année suivante. A la fin de cette opération, il est possible de mettre à jour les contrats des employés dans la gestion « employés » avec le nouveau salaire annuel.

Les fonctionnalités de la revue de type « budget » et « révision des salaires » sont les mêmes, hormis l'indexation et la mise à jour des contrats disponibles uniquement dans le type révision des salaires.

SOC12016 ۲ EJ Support Pro-Concept ۲ Ressources humaines Personnel Salaires . Variables et constantes employés 🕨 Calculs et paiements ۲ Ventilation comptable ۲ Configuration 5 Maintenance ١ Revue des salaires

Le programme est disponible depuis « Calculs et paiements »

20.1. Création d'une revue des salaires

Lors de la création de la revue, il faut définir les champs suivant

Général Employés Clas	ssification		
Début de période Fin de période		Version Statut	01 Y En préparation
Modèle		▼	

Début de période / fin de période 01.01, 31.12 de l'année désirée

Général	Employés	Classification	
Début de p	période	01.01.201	7
Fin de période		31.12.201	7

Modèle, permet de choisir le type de révision : Budget / Révision des salaires

Modèle	
Commentaire	Libellé
	Budget Révision des salaires

La zone « Version »

Version	Budget-2017		
Statut	01 Y En préparation		

Lors de la création, le statut est « En Préparation »

Puis « Valider » et « Génération automatique »

~	×		<u>&</u>	.
Valider	Abandon	ner	Génération automatique	Mutations en série
;				Action
1	~		01.01.2017	
		Gé	néral Employés	Classification
e période	Version	Dé	ébut de période	01.01.20
2017	T-01	Fir	n de période	31.12.20
.2017	Budget-	M	odèle	Budget
.2017	B-01	Co	mmentaire	

Si la génération automatique a déjà été effectuée, un message de confirmation est affiché

Revue de	s salaires	
?	Les données existantes vont être supprimées. Toutes les modifications seront perdues. Voulez-vous continuer ?	
C	Non	

20.2. L'onglet « Employé »

L'onglet « Employé » présente les informations des personnes ainsi que le calcul de l'annuité et de l'éventuel nouveau salaire.

Le	s informations de	e la personne				
G	énéral Employés	Classification				
Che	rcher			••••		
X	Nom de Famille	Prénom	N° employé	Entrée	Sortie	Fonction
g	Cas_00	SolvAxis	4	01.01.2017	31.12.2022	Enseignant D
•	Cas_01	Homme à 100% 1 contrat	000001	01.01.2016		Autre maître spécial
C	Cas_02	Femme à 100% 1 contrat	000018	01.01.2016		Autre maître spécial
1	Cas_03	Retraité	000012	01.06.2015		Responsable administratif
-	Cas_04	Jeune < 18 ans	000013	01.06.2015		Responsable d'école
1	Cas_05	Profil 41.50 < 50 ans	000010	01.06.2015		Standardiste/réceptionniste

Les informations du poste / classification. Les jours travaillés sont calculés selon les dates de début et fin de contrat de l'année antérieure à l'année de la revue. Par exemple, période de la revue 01.01.2017-31.12.2017, les jours sont calculés sur 2016.

Attention, le nombre de jour est calculé sur l'ensemble des contrats de l'employé y compris les contrats ne donnant pas forcément droit à une annuité (stagiaire, apprenti, ...). Dans ces cas particuliers vous devez bloquer l'annuité proposée.

Division	Organigramme	Classification	Min.	Max.	Jours travaillés (année courante)
010	Oui	13-15	52'983.00	76'859.00	366.00
010	Oui	19-22	64'387.00	100'135.00	366.00
010	Oui	15-20	56'730.00	92'715.00	366.00
010	Oui	15-20	56'730.00	92'715.00	366.00
010	Oui	0-0	0.00	0.00	366.00

Le calcul de l'annuité sera effectué selon l'article « 3.4 Augmentations de salaire » de la CCT Social

Salaire actuel	Salaire indexé	Annuité	Annuité forcée	Annuité due	Annuité au taux d'activité
72'000.00	72'000.00	1'645.00		1'645.00	1'645.00
172'000.00	172'000.00	3'093.00		0.00	0.00
72'000.00	72'000.00	1'866.00		1'866.00	933.00
72'000.00	72'000.00	1'750.00		1'750.00	0.00
72'000.00	72'000.00	1'866.00		1'866.00	1'866.00

La partie salaire et remarques. Dans la colonne « remarques » figure les raisons / motivations qui ont influencé le calcul standard de l'annuité. La dernière colonne « Mise à jour » indique si le contrat a été mis à jour dans la fiche employé.

Nouveau salaire annuel (100%)	Nouveau salaire mensuel (100%)	Taux d'activité	Droit au 13ème salaire	Nouveau salaire annuel effectif (y c. 13ème)	Remarques
72'518.00	6'043.15	100.00	1.00	78'561.15	
73'866.00	6'155.50	100.00	1.00	80'021.50	
73'645.00	6'137.10	100.00	1.00	79'782.10	
73'645.00	6'137.10	100.00	1.00	79'782.10	
72'000.00	6'000.00	100.00	1.00	78'000.00	Maximum de la classe

20.3. Supprimer des lignes dans l'onglet « Employés »

Pour supprimer des lignes du tableau, il faut en premier les sélectionner. La sélection est matérialisée par un changement de couleur (dépendant du thème appliqué). Pour effectuer une sélection non contigüe, il faut maintenir la touche [CTRL]

Gé	énéral Em	ployés	Classification	
Che	rcher			
	Nom de Fami	lle	Prénom	N° employé
	Cas_00		SolvAxis	4
•	Cas_01		Homme à 100% 1 contrat	000001
•	Cas_02		Femme à 100% 1 contrat	000018
1	Cas_03		Retraité	000012
•	Cas_04		Jeune < 18 ans	000013
· ·	Cas_05		Profil 41.50 < 50 ans	000010
	Cas_06		Profil 44.50 > 50 ans	000011

Puis choisir « Mutations en série »



Et « Terminer »

Dans l'assistant de mutation, choisir « Procédure de mutation » et « Suppression ligne(s) du tableau »

	Définissez le type de mutations e	n série
ProConcept ERP [™] Enterprise Resource Planning	Type de mutation Arithmétique Procédure de mutation	Procédure de mutation Recalcul du tableau Suppression ligne(s) du tableau
Continuer avec « Suivant	»	

20.4. Modifier l'annuité pour un employé

Vous pouvez modifier le montant de l'annuité calculée d'un employé au moyen de la colonne « Annuité forcée ». Vous pouvez ainsi modifier à la hausse ou à la baisse le montant calculé. En revanche, vous ne pouvez pas dépasser le maximum de la classe maximum, ni forcer l'annuité si le nombre de jour calculé est inférieur à 180 *.

*Si le nombre de jour est faux, il faut en premier regarder les dates des contrats et le cas échéant modifier ces dates.

Remarques importantes :

Vous pouvez forcez les montants figurant sur une ligne manuellement (par exemple forcer une annuité) dans ce cas, il faut adapter les montants figurant dans la ligne concernée et ne pas faire « recalcul du tableau ».

Exemple de modification : Donner une double annuité et bloquer une annuité

En partant de cet état

Annuité	Annuité forcée	Annuité due
1'866.00		1'866.00
1'645.00		1'645.00
1'645.00		1'645.00

En indiquant 0.00 dans la première ligne, l'annuité versée sera de 0.00 à la place de 1866.00 et dans la deuxième ligne, l'annuité versée sera de 3290 à la place de 1645. La troisième ligne n'est pas modifiée.

Annuité	Annuité forcée	Annuité due
1'866.00	0.00	1'866.00
1'645.00	3'290.00	1'645.00
1'645.00		1'645.00

Pour que les autres éléments de la ligne (nouveau salaire, annuité au taux, ...) soient mis à jour, il faut sélectionner les lignes des personnes concernées.

Ge	énéral Employés	Classification	
Che	rcher		
	Nom de Famille	Prénom	N° ei
	Cas_00	SolvAxis	4
•	Cas_01	Homme à 100% 1 contrat	0000
•	Cas_02	Femme à 100% 1 contrat	0000
1	Cas_03	Retraité	0000
	Cas 04	leune < 18 ans	0000

Puis dans mutation en série



Choisir la procédure de mutation de type « Recalcul du tableau »

Procédure de mutation		~
	Procédure de mutation	-
	Recalcul du tableau	
	Suppression ligne(s) du tableau	

Suite à cela les autres éléments sont recalculés

Annuité	Annuité forcée	Annuité due	Annuité au taux d'activité	Nouveau salaire annuel (100%)	Ν
1'259.00		1'259.00	1'259.00	72'518.00	
1'866.00		1'866.00	1'866.00	73'866.00	
1'645.00	3'290.00	3'290.00	3'290.00	75'290.00	
1'645.00		1'645.00	1'645.00	73'645.00	
		0.00	0.00	72'000.00	
1'645.00		1'645.00	1'645.00	73'645.00	

Remarque :

Le recalcul du tableau implique l'application des règles définies (salaire maximum, nombre de jours, ...). Si vous forcez le calcul, il ne faut pas dans ce cas utiliser le recalcul du tableau.

20.5. Procédure de mise à jour de l'indexation (Uniquement pour la révision des salaires)

Pour changer le facteur d'indexation, il faut sélectionner tous les employés (au moyen de [CTRL] [A]) puis choisir « Mutations en série ».

Choisir le type de mutation « Arithmétique »

Assistant mutations en série			
ProConcept	Définissez le type de muta	itations en série	
	Type de mutation		
ERP	Arithmétique		
Enterprise Resource Planning	Procédure de mutati	,tion	•
Continuer avec « Suiva	nt »		
< Précédent	Suivant >		

Dans la zone source, choisir « Salaire actuel »

Assistant mutations en série			
	Mutation ar	ithmétique	
ProConcept ERP [™] Enterprise Resource Planning	Source Opération Cible Arrondi	Salaire actuel + 0.02 % = Salaire indexé 0.05	 ▼
	Exemple		
		4'500.25 + 0.02 % = 4'501.15	

Dans la zone « Opération » indiquer la valeur de l'indexation de type « pourcentage ».

Dans la zone cible choisir « Salaire indexé »

Dans la zone « Arrondi », choisir 0.05 pour que le salaire indexé soit arrondi au 5 centimes.

Continuer avec « Suivant »			
	< Précédent	Suivant >	
Et « T	erminer »		
	< Précédent	Terminer	

Après cette opération, le « recalcul du tableau » est nécessaire pour l'ensemble des employés.

Choisir la procédure de mutation de type « Recalcul du tableau »

Procédure de mutation		v
	Procédure de mutation	-
	Recalcul du tableau	
	Suppression ligne(s) du tableau	

20.6. Procédure de mise à jour des contrats (Uniquement pour la révision des salaires)

Pour la révision des salaires, vous pouvez sur la base de la revue mettre à jour les contrats des employés avec le nouveau salaire calculé. Cette opération terminera le contrat concerné au 31.12.AN et ouvrira un nouveau contrat (avec toutes les informations) au 01.01.AN +1

Les personnes ayant un contrat débutant pendant la période de la révision sont indiqués dans la revue. L'éventuel annuité est calculée selon les règles standards. Toutefois, le contrat de sera pas mis à jour lors de la procédure de « Mutations en série », laissant ainsi le choix à l'utilisateur d'adapter si besoin le contrat.

Sélectionner tous les employés (au moyen de [CTRL] [A]) puis choisir « Mutations en série »

G	énéral	Employés	Classification		
Che	ercher				
X	Nom de	e Famille	Prénom		N° employé
	Cas_01		Homme à 100%	6 1 contrat	000001
•	Cas_02		Femme à 100%	1 contrat	000018
Ģ					
ì					
	ß	k B			
	Mutatio	ns en			

Choisir la procédure de mutation « Mise à jour des contrats »

Assistant mutations en série			
ProConcept ERP [™] Enterprise Resource Planning	Définissez le type de mutations e Type de mutation Arithmétique Procédure de mutation	en série Procédure de mutation Mise à jour des contrats Recalcul du tableau	
•		Suppression ligne(s) du tableau	

Le résultat, dans les contrats de l'employé le contrat de l'année courante (1) est terminé au 31.12 et un nouveau contrat est ouvert au 01.01

Dans la revue des salaires, la colonne « Mise à jour » indique que le contrat a été mis à jour

Nouveau salaire annuel effectif (y c. 13ème)	Remarques	Mise à jour
0.00	Activité inférieure à 180 jours	
78'000.00	Activité inférieure à 180 jours	
0.00	Activité inférieure à 180 jours	
0.00	Activité inférieure à 180 jours	
40'625.00	Maximum de la classe	
40'625.00	Maximum de la classe	
79'782.10		Nouveau contrat créé

Contrats											
C	ontrat Attributs	s									
Туре	e contrat	100 💌	CDI avec salair	e mensuel	Ca	tégorie		~			
Déb	ut de contrat	01.01.2017	Fin de contrat		🖻 No	ombre de s	alaires	~			
Taux	activité	100.00	Activité irrégu	lière							
Nbre de jours de 25 vacances		Nbre de leçons 0 hebdomadaires		0 Du he	urée de trav bdomadair	/ail re	41.50				
	Désignation		Taux activité	Activité irrégulière	Début d	e contrat	Fin de contrat	Type contrat			
	30-Enseignant / Enseignant 2		100.00		01.01.2017			100			
»	30-Enseignant / Enseignant		100.00		01.01.20)1.2016 31.12.2016		100			

Avec le nouveau salaire

Contrats			
Contrat Attributs			
Poste	30-Enseignant	*	
Fonction	Autre maître spécial	*	
Classification	19-22		
Profil hebdo. à 100%	41.5 heures hebdomadaires	•	
Salaire annuel (12 mois)	73'866.00		
Taux horaire	34.23		
Profil exception	M.		